

Date : 6- 7 novembre 2011

Objet : **RAPPORT DU JURY/ÉTAPE 2**

PRÉSENCES

Membres du jury :

- madame Johanne Derome, directrice, Direction des sports, Ville de Montréal
- monsieur Rémy-Paul Laporte, architecte, gestionnaire immobilier, Ville de Montréal
- monsieur Francis Millien, commentateur sportif
- madame Isabel Héroult, architecte
- monsieur Jean-Claude Boisvert, architecte retraité, conseiller en aménagement
- monsieur Ron Rayside, architecte
- madame Marie-Claude Le Sauteur, architecte, Chef de division, arrondissement de Saint-Laurent
- monsieur Michel Rose, ingénieur, Direction des ressources financières et matérielles, École polytechnique de Montréal
- monsieur Jacques Plante, architecte, professeur, École d'architecture, Université Laval
- monsieur Peter Jacobs, architecte paysagiste, professeur titulaire, École d'architecture de paysage, Université de Montréal
- Louise Amiot, architecte, conseiller professionnel

PRÉSENTATION- 14H30 À 18 H00

Les quatre (4) équipes ont présenté leur projet, devant public, pendant 20 minutes, suivi d'une période de questions de 20 minutes, pour le jury exclusivement.

Présentation publique des quatre (4) finalistes, dans l'ordre suivant :

- Affleck de la Riva/Cannon Design
- Éric Pelletier/GLCRM, architectes
- Côté Leahy Cardas/Provencher Roy, architectes
- Saucier Perrotte/Hughes Condon Marler, architectes

DÉLIBÉRATIONS DE 19 h00 à 21 h00

La présidente du jury, madame Isabel Héroult, invite les membres du jury à faire un premier tour de table basé sur leur analyse personnelle et sur les présentations des finalistes.

Le jury est unanime pour conclure qu'aucun des concepts ne semble répondre globalement au programme et au budget.

1-Affleck de la Riva/Cannon Design :

« Une image forte mais dont le développement n'a pas apporté les réponses attendues.»

Le projet propose une image de topographie inversée, où la modulation du sol est recouverte d'une grande toiture en porte-à-faux, flottant au-dessus de la rampe extérieure d'accueil, menant les spectateurs au haut des gradins.

Le jury déplore l'évolution du concept, lequel représentait un bon potentiel à l'étape 1 : d'une force identitaire indéniable, l'organisation propose une solution fonctionnelle non résolue, menant à un cul-de-sac.

Le jury constate que les commentaires émis à l'étape 1 ont été peu considérés et pourraient être répétés à cette étape.

Le projet est demeuré au niveau graphique; il est difficile à lire au plan fonctionnel, lequel manque de clarté.



L'Équipe Affleck de la Riva / Cannon Design

2- Éric Pelletier/GLCRM :

« Un projet très fonctionnel mais dont l'identité manque de caractère.»

Le projet propose un volume imposant, un rectangle opaque recouvert d'acier reposant sur un mince bandeau de verre sur le boulevard Papineau et du côté de l'entrée; une fenestration plus généreuse anime la façade côté carrière. L'accès vers les gradins, en pente légère, offre une progression naturelle vers l'aire publique des spectateurs.

Il se démarque par la simplicité de l'organisation fonctionnelle; celle-ci offre une fluidité conceptuelle.

Ce parti propose le meilleur agencement des espaces tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Dès l'entrée, le jury a apprécié l'ajout d'une aire vitrée sur le terrain, l'agora, facilitant l'accueil des groupes de jeunes. Le concept est clairement axé sur les usagers et les exigences fonctionnelles du programme.

Le projet est apprécié pour la grande qualité de l'aménagement des espaces intérieurs, des parcours qui les relient et de leur continuité avec le parc. Notamment, la disposition des gradins et des espaces publics intérieurs du côté du parc contribue à l'animation humaine de celui-ci. Toutefois, le jury considère que la lourdeur et l'opacité dans le traitement de la structure du toit constitue un obstacle visuel entre le quartier et le parc.

Le parti fonctionnel a toutefois généré un écart de superficie significatif au niveau des aires publiques, de l'ordre de 932 m². Le jury déplore toutefois l'évolution du traitement de l'architecture du projet, et plus spécifiquement, au niveau de l'enveloppe et de la volumétrie.

L'enjeu, de créer un bâtiment identitaire côté ville, n'est pas solutionné; le travail des façades ne découle pas de la structure laquelle est floue quant à son caractère spécifique. Les parements, différents sur les façades, contredisent l'effet de la volumétrie.

L'approche minimaliste manque de caractère et est peu convaincante. Le volet structural n'a pas été développé dans la prestation.



3- Côté Leahy Cardas/Provencher Roy :

« Une architecture séduisante et fluide mais décevante dans sa résolution. »

Le projet propose une métamorphose de la boîte rectangulaire par le jeu et l'ondulation des parois des façades et de la toiture. Cette étude volumétrique, à la force identitaire, a évolué vers une belle fluidité, sauf du côté du boulevard Papineau, avec une façade plane, quelque peu décevante.

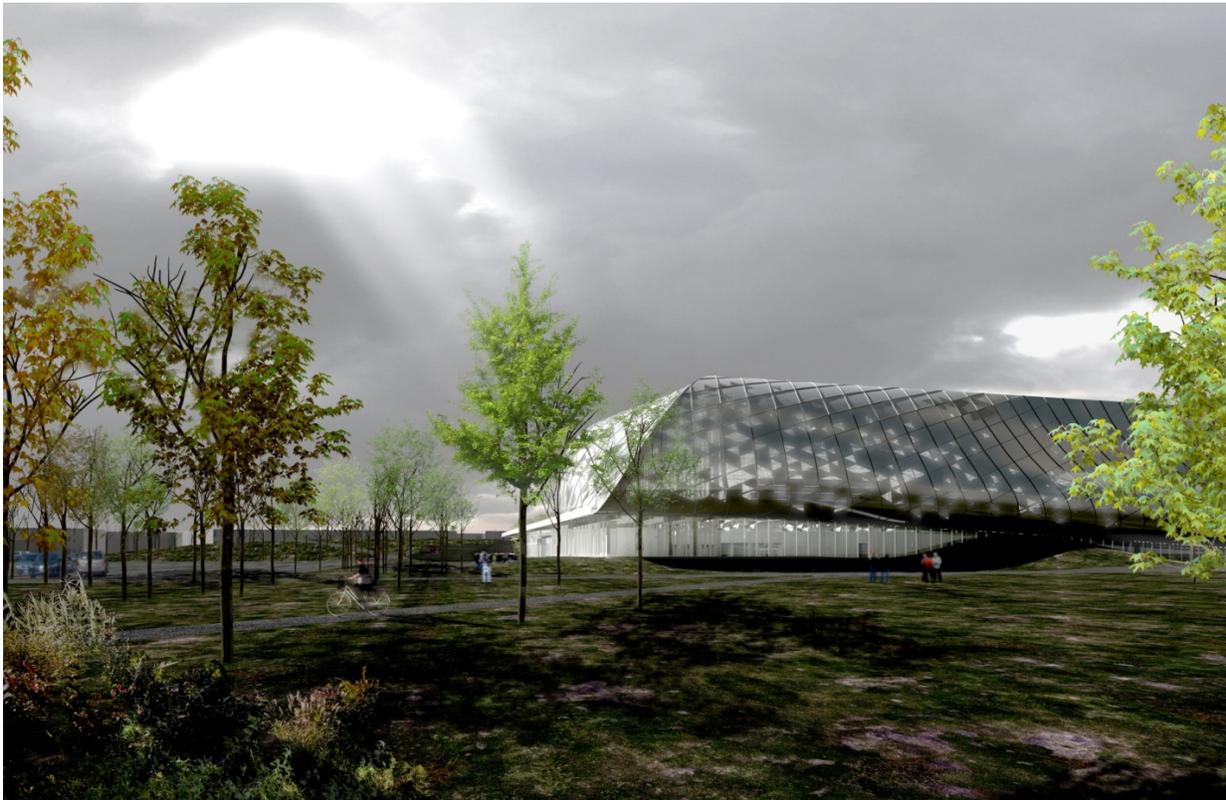
Ce concept est ambigu au plan volumétrique quant aux principes directeurs qui ont généré cette forme; est-ce une coquille ou une boîte avec quatre (4) faces différentes et un toit?

Ce volume est déposé sur deux (2) buttes; le parti paysager est bien développé et offre une très bonne planification du site, incorporant les notions de développement durable.

L'organisation intérieure propose des espaces intéressants dont les gradins côté parc, dans une modulation de hauteur allant du plus haut à l'accueil et descendant vers le terrain extérieur. Ceci implique aux spectateurs de monter, dès le hall, pour redescendre vers les derniers blocs de gradins; les gradins, au niveau du terrain, ne représentent pas une solution viable pour la visibilité du jeu.

Cette modulation et la structure en découlant implique des coûts élevés, amplifiés par des interventions sur les trois (3) côtés du bâtiment. Les vestiaires auraient avantage à se retrouver sous les gradins.

Le jury s'interroge et s'inquiète de la pérennité de ce concept et de sa capacité à bien vieillir compte tenu du revêtement extérieur blanc et des lanterneaux.



4- Saucier Perrotte/Hughes Condon Marler :

« Un pavillon dans le parc, à l'identité architecturale simple et forte. »

Le concept propose un pavillon dans un parc, une grande toiture en bois, flottante, couvrant les activités de jeux; cette structure se déforme pour venir supporter les gradins extérieurs. Il offre un dialogue animé sur la ville, un des enjeux du projet.

Le jury a apprécié la simplicité et l'élégance du geste; l'utilisation du bois est parfaitement intégrée au concept. L'utilisation du talus, le long du boulevard Papineau, crée une façade ouverte sur le café. Il en résulte un bâtiment identitaire, ayant une forte présence à la Ville.

Le projet propose une intégration volumétrique de la phase 2, par le prolongement de la structure de la toiture; cette approche renforce l'effet identitaire du projet.

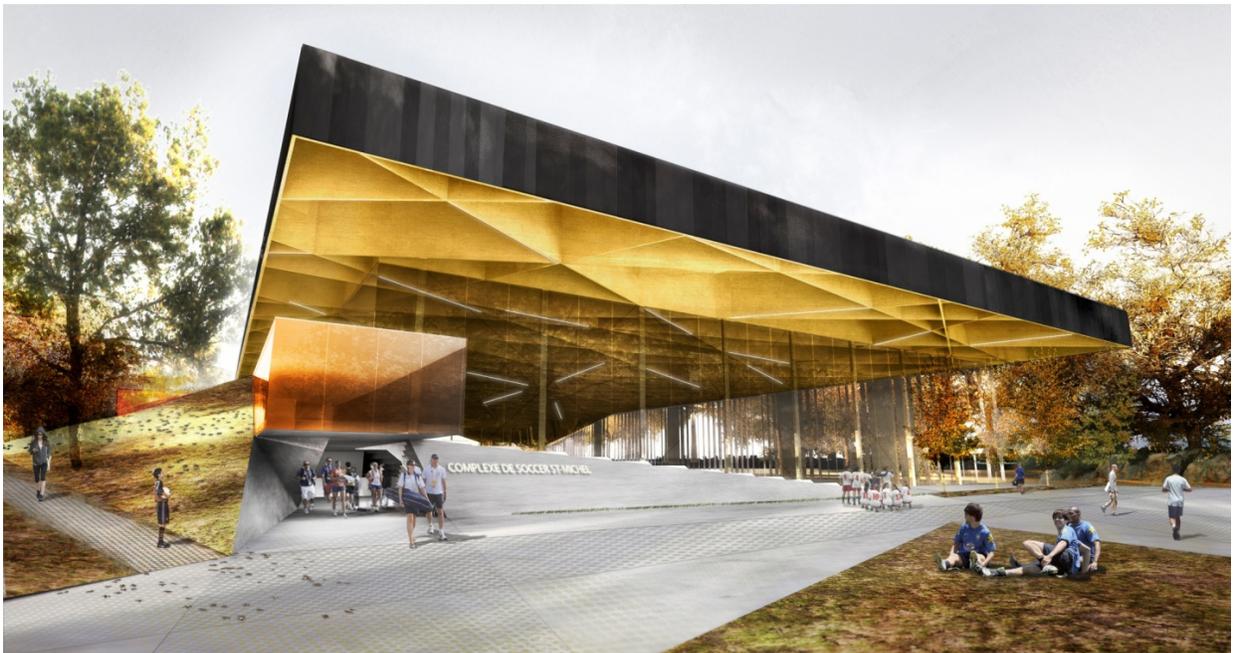
Le parti de flottement de la toiture implique des surfaces de verre très importantes sur les trois (3) façades, ce qui inquiète le jury en termes de confort thermique, de contrôle de la lumière et de LEED Or.

Le jury déplore l'échelle étriquée de l'entrée et le manque d'espace du hall; le fonctionnement intérieur est discutable et les circulations, à redimensionner.

Le jury s'interroge sur l'efficacité de la relation usager/parc; la baie vitrée du côté carrière est loin des spectateurs et la visibilité semble obstruée par le système de pare-soleil proposé, non pertinent dans cette orientation.

La notion de transparence doit être maintenue car c'est la force du projet; en contrepartie, elle suscite des questionnements au niveau des coûts et des critères LEED Or.

Le jury s'est fortement questionné au sujet de la structure, tant du toit que des colonnes et du contreventement; cet aspect n'est pas développé à la satisfaction du jury. Le mode d'intégration de la mécanique à la structure du toit suscite d'autres interrogations; les réponses offertes ne sont pas convaincantes pour le jury.



Le jury constate qu'aucun projet n'offre à la fois la solution fonctionnelle, la volonté identitaire pourtant clairement mentionnée dans le programme et le respect du budget.

ANALYSE BUDGÉTAIRE

Toutes les firmes, à l'exception de CLC/PRAA, ont déposé une estimation conforme au budget soumis par la Ville dans le règlement du concours.

L'analyse de la firme d'économistes de la construction BCS, mandatée sur la Commission technique, relève cependant que toutes les prestations dépassent de façon significative le budget. BCS précise également que le budget initial semble sous-évalué dans un contexte de concours et de certification LEED-Or, ce qui ne justifie toutefois pas l'importance des dépassements.

En conclusion, le jury basera son évaluation sur la qualité de l'architecture et de l'équipe, les quatre (4) finalistes s'étant engagés à respecter le budget, lequel devra être confirmé par la Ville en fonction de ses priorités. La qualité et l'expérience des finalistes les rendent tous aptes à répondre aux attentes de la Ville.

ÉVALUATION DES ÉQUIPES

Première évaluation

À la lecture des dossiers de candidature inclus dans la prestation, le jury conclut que les quatre (4) équipes ont la compétence et les ressources pour mener à bien ce projet; une remarque au niveau de la surveillance est apportée, laquelle devrait être assurée par un surveillant senior.

DEUXIÈME DÉLIBÉRATION

Le jury amorce un autre exercice d'évaluation des projets, comparant deux (2) projets ayant des similarités fonctionnelle et volumétrique côté ville, ceux de Éric Pelletier/GLCRM et Côté Leahy Cardas/Provencher Roy, à partir des critères d'évaluation.

Le projet de Éric Pelletier/GLCRM se démarque et retient le choix de la majorité du jury, pour les raisons déjà mentionnées.

- atmosphère spectateurs/joueurs;
- qualité de l'organisation intérieure;
- relation visuelle avec le parc réussie;
- notion intérieur/extérieur réussie.

Le jury déplore l'absence de caractère identitaire et d'image urbaine, et questionne l'aménagement des talus côté parc, empêchant la visibilité du jeu depuis la piste cyclable/piétonne.

Le jury conclut, à la fin de la première journée de délibérations que, compte tenu du contexte budgétaire, il importe de sélectionner un parti fort, une architecture signifiante, l'ajustement fonctionnel étant possible dans trois (3) des quatre (4) projets et, qu'à ce titre, le projet de Saucier Perrotte/Hughes Condon Marler demeure dans la course.

7 novembre 2011

VISIONNEMENT DES MAQUETTES 3-D

Le jury conclut de cet exercice que le projet de **Saucier Perrotte/Hughes Condon Marler** propose :

- l'image la plus forte;
- la vision du parc, depuis les gradins, est intéressante et inversement;
- un véritable pavillon dans le parc;
- une architecture de composition classique au langage contemporain;
- un nouveau signal urbain pour le développement futur du quartier;
- l'animation du boulevard Papineau.

Le projet de **Affleck de la Riva/Cannon Design** propose :

- une bonne valeur identitaire depuis l'entrée du bâtiment;
- de bonnes proportions toiture/bandeau vitré sur le boulevard Papineau, véritable effet de flottement.

Le projet de **Côté Leahy Cardas/Provencher Roy** propose :

- une façade décevante sur le boulevard Papineau, trop uniforme et linéaire;
- un volume fermé sur le parc;
- une volumétrie discutable.

Le projet de **Éric Pelletier/GLCRM** propose :

- un volume hors d'échelle;
- un effet de flottement non perçu du côté du boulevard Papineau;
- un volume bas à l'entrée : effet écrasant;
- un traitement non convaincant des façades.

ÉVALUATION FINALE

Le jury note les projets, critère par critère, sur une base consensuelle; le résultat est égal entre Saucier Perrotte/Hughes Condon Marler et Éric Pelletier/GLCRM.

Au terme d'un vote demandé par la présidente du jury, le projet de Saucier Perrotte/Hughes Condon Marler est retenu et endossé pour le jury.

Le jury, conscient du contexte budgétaire et des commentaires émis durant ce jury, propose le lauréat Saucier Perrotte/Hughes Condon Marler accompagné d'une série de recommandations essentielles au développement de l'esquisse dont :

- réduire le vitrage pour améliorer l'efficacité énergétique;
- améliorer la relation avec le côté carrière;
- ne faire qu'un seul côté de gradins extérieurs, du côté ville et en prévoir le raccordement ultérieur;
- revoir l'entrée et le hall;
- définir la structure tout en conservant l'effet de transparence.

Le jury recommande de décerner une mention au projet de Éric Pelletier/GLCRM.

Émis par : Louise Amiot, architecte, MBA
Conseiller professionnel